

Fleurissons
notre ville

Bulletin d'inscription

Dans le cadre de la campagne nationale *Fleurir la France*, la Ville de Nérac organise comme chaque année un concours auquel elle vous invite à participer.

Bulletin à retourner au plus tard le 31 mai 2024 à l'accueil de la mairie

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél.....

Mail.....

> Catégorie choisie

Cochez une seule case

- Maisons / Pavillons
- Fenêtres / Murs fleuris
- Décors sur la voie publique

Fleurissons
notre ville

Règlement

Article 1

Le concours est réservé aux habitants de Nérac, propriétaires ou locataires.

Article 2

Les décorations devront être visibles depuis la rue.

Article 3

Trois catégories pour concourir :

- 1 : Maisons / Pavillons
- 2 : Fenêtres / Murs fleuris
- 3 : Décors sur la voie publique

Article 4

Les professionnels sont exclus du concours.

Article 5

Le concours se déroulera sur la période estivale.

Article 6

Le jury retiendra les critères suivants : originalité, choix des fleurs, entretien, aménagements supplémentaires.

Article 7

Les lauréats seront récompensés par de nombreux prix.

Article 8

Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du jury.

Article 9

Composition du jury : membre de la municipalité, membre des espaces verts, professionnels.

Article 10

Les inscriptions sont à déposer à la mairie au plus tard le 31 mai 2024.